

Rapport public Parcoursup session 2024

CEFPPA Adrien Zeller - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CEFPPA Adrien Zeller - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (40264)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CEFPPA Adrien Zeller - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (40264)	Jury par défaut	Tous les candidats	50	89	26

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Titulaire Baccalauréat	Obtention diplôme baccalauréat	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Non retenu	Non retenu	Complémentaire
Savoir-être	NON RETENU	NON RETENU	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Expérience du métier	Diplôme secteur identique	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Expérience	Stage réalisé dans le secteur CHR	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Contrat d'apprentissage obtenu

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Dossier complet + contrat d'apprentissage

Signature :

SEBASTIEN MALGRAS,

Chef d'établissement de l'établissement CEFPPA

Adrien Zeller